

# **Note accompagnant le compte administratif 2017**

## **L'exercice 2017 laisse apparaître :**

-En fonctionnement : dépenses : 566 205,33 €uro

Recettes : 703 703,78 €uro

Excédent de fonctionnement : **137 498,45 €uro**

-En investissement : dépenses : 609 437,35 €uro

Recettes : 217 140,94 €uro

## **Le résultat cumulé avec les exercices antérieurs :**

-En fonctionnement : dépenses : 566 205,33 €uro

Recettes : 1 172 614,39 €uro

-En investissement : dépenses : 609 437,35 €uro

Recettes : 349 871,10 €uro

**Soit un excédent tous exercices confondus au 31.12.2017 de**  
**346 842,81 €uro**

Quelques commentaires : Les taux de la fiscalité communale appliqués en 2017 ont été :

-Taxe d'habitation : 12,75%

-Taxe sur le foncier bâti : 8,72%

-Taxe sur le foncier non bâti : 28,45%

-Contribution foncière des entreprises : 0%

Aucun emprunt n'a été contracté au cours de l'exercice 2017 et la commune reste peu endettée. La dette communale se compose de deux emprunts contractés à l'occasion de la construction de la salle de spectacles et de loisirs (durée résiduelle de remboursement de 8 années au taux de 4,35%) et du restaurant scolaire (durée résiduelle de 9 années au taux de 5,58%). Pour ce

dernier le SIVoS du Bas-Bray en assure le remboursement à la commune. Le capital global restant dû au 31.12.2017 est de 219 574 €uro dont 76 280 €uro à la seule charge communale. Le remboursement annuel (constant), capital et intérêts compris, s'élève à 32 178,12 €uro dont 11 494.14 €uro à la seule charge communale et 20 683,98 €uro remboursé par le SIVoS. L'évolution des taux d'emprunt ayant fortement évolué à la baisse ces dernières années, une renégociation avec les banques est amorcée....

A noter que le litige opposant la commune à Economie 80, économiste membre de l'équipe de maîtrise d'œuvre pour la construction du restaurant scolaire, s'est conclu sur une irrecevabilité de la plainte d'Eco80 . Au compte administratif 2017, les derniers frais de défense pour 432 € et une recette de 2 000 € provenant de l'assurance apparaissent.

Les principales dépenses d'investissement au titre de l'exercice, dont le détail est annexé à la présente note, sont en TTC :

- Matériel (tracteur...) espace vert : 29 160 €uro (subv. à 30%)
- Voirie (Isembertheville, pontier blond...): 91 824 euro (subv. à 40%)
- Extension de la mairie : 249 735 €uro (subv. à 70%)
- Eclairage public : 61 946 €uro (reste à charge communale)
- Economie d'énergie dans les bâtiments : 39 675 €uro (subv. à 80%)
- Véhicules électriques : 25 499 € (subv. à 80%)
- La commune a réalisé 26 202 €uro de travaux en régie.

En conclusion, le résultat de l'exercice 2017 (auquel on pourrait ajouter 149 000 € de recettes attendues en 2018 sur des dépenses réglées en 2017 dont 7 927 € au titre du centre de loisirs dus par la communauté de communes) cumulé aux précédents exercices devrait nous autoriser à poursuivre les investissements selon le rythme habituel. Toutefois, nous devons rester vigilants au regard de la baisse annoncée des dotations de l'Etat, de la diminution des contrats aidés, de la baisse enregistrée de la population mesnièreoise.

*Au 1<sup>er</sup> janvier 2018, le village compte 1282hab. en population totale et 981hab. en population municipale soit moins 45 hab. entre 2017 et 2018 dont moins 48 en population municipale et plus 3 en population comptée à part.*